

MAIRIE
DE
MONTRÉSOR



MONSIEUR LE MAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTRESOR
A .

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 DECEMBRE 2022

Compte rendu.

Nombre de conseillers en exercice : 09.

Présents : 06. Votants : 09.

Le 19 décembre 2022 à 20h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Montrésor, sous la présidence du Maire, Frédéric GAULTIER.

Etaient présents : Mme PIVET. M.M. COURATIN GAULTIER LALIEUX POUIT TOURATIER.

M. Gilles MOUSNY, absent, a donné pouvoir à Mme Catherine PIVET.

Mme Sophie SOUVERIN, absente, a donné pouvoir à M. Pascal COURATIN.

M. Franck GALLAIS, absent, a donné pouvoir à M. Thierry TOURATIER.

Date de convocation et d'affichage : 15 décembre 2022.

M. Thierry TOURATIER a été nommé secrétaire de séance.

Sauf mention contraire, les délibérations sont prises à l'unanimité des votants.

Points d'information.

Point sur les subventions attendues.

GEOOTHERMIE.

	Prévu	Versé
COT ENER	113 094 €	36 780 €
CRST Plan Isolation	74 000 €	37 000 €
ADEME forage	67 213, 30 €	52 018, 57 €
ADEME géothermie	107 440 €	
DETR DSIL	424 277 €	117 254, 40 €
TOTAL	786 024, 30 €	243 052, 97 €

POLE ECONOMIE CIRCULAIRE.

	Prévu	Versé
FDSR	68 663 €	68 663 €
LEADER	29 360, 13 €	
TOTAL	98 023, 13 €	68 663 €

AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA COLLEGIALE.

	Prévu	Réalisé
CRST	52 400 €	26 200 €
DETR	142 039, 80 €	
FDSR	110 285	33 086 €
TOTAL	304 724, 80 €	59 286 €

ACQUISITION MATERIEL DE VOIRIE.

	Prévu	Réalisé
CRST	2 700 €	2 700 €
TOTAL	2 700 €	2 700 €

- Vœux du Maire : reportés au samedi 21 janvier 2023 17h00, dans l'attente de la possible disponibilité de la cantine du collègue.

Décisions du Maire.

- Impression du bulletin communal et des cartes de vœux par Mme Catherine PIVET pour un montant respectif de 1 300 € et de 100 €.
- Attribution d'une case au columbarium pour un montant de 300 € et une durée de 15 ans.
- Réparation du chargeur atlas par la société AEB pour un montant de 743, 23 € HT.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil municipal du vendredi 02 décembre 2022.
Il est approuvé à l'unanimité des votants.

Finances communales

1. Réalisation d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse régionale de Crédit agricole.
Le Crédit Agricole propose une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € sur 1 an avec un taux variable. A titre indicatif, celui – ci était de 2, 921 % en novembre 2022.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve la ligne de trésorerie présentée par le Crédit Agricole.

2. Délibération budgétaire modificative n°4.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve la délibération budgétaire modificative n°4.

Il approuve les écritures comptables rendues nécessaires par la vente pour un montant de 2 000 € du pont élévateur de l'ancien garage automobile 12, Grande Rue.

Aménagement urbain

3. Réalisation du pôle d'économie circulaire 32, Grande Rue : approbation de sous – traitants, devis complémentaires, avenants.

L'entreprise BUSSE & PROVOST présente l'entreprise DOS SANTOS pour son lot n°1 VRD – démolition d'un bâtiment. Il s'agit de prestations de revêtements de sols extérieurs et de végétation.

Délibération.

Le Conseil municipal accepte la désignation de l'entreprise DOS SANTOS comme sous – traitant au lot n°1 – VRD démolition d'un bâtiment.

4. Mise en place d'une géothermie sur nappe : approbation de sous – traitants, devis complémentaires, avenants.

L'entreprise Hervé Thermique propose l'entreprise SIT 45 en sous – traitant pour le lot n°1 géothermie. Il s'agit de travaux de calorifuge.

L'entreprise BERDOT présente un devis d'un montant de 369, 80 € TTC utile au raccordement électrique du tableau du logement au nouveau compteur Linky suite au déplacement de la ligne électrique en façade.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve la désignation du sous – traitant SIT 45 et le devis d'un montant de 369, 80 € TTC de l'entreprise BERDOT.

5. Mise en place d'une géothermie sur nappe : mission de suivi énergétique par le maître d'œuvre B.S.E.

La société B.S.E. propose un accompagnement au suivi énergétique sollicité par l'ADEME. La mission est d'une durée de trois ans pour une prestation globale à 4 800 € HT.

Délibération.

Les conseillers déclinent la proposition de la société B.S.E. Un relevé annuel sera réalisé par le service technique.

6. Eclairage public impasse des Perrières et de la Couteauderie.

Le SIEIL présente un estimatif pour le retrait de l'éclairage public au niveau du chemin situé entre l'impasse de la Couteauderie et la rue des Rocs d'un montant de 4 567, 75 €, le montant restant à la charge de la commune est de 1 903, 23 € HT net.

Délibération.

Le Conseil municipal accepte la proposition du SIEIL.

7. Installation d'une pompe à chaleur 51, Grande Rue : sollicitation de la DETR-DSIL 2023.

Pour rappel, le Conseil municipal a décidé lors de sa séance du 02 décembre dernier de solliciter le soutien du Conseil départemental pour l'installation d'une PAC au n°51 de la Grande Rue.

Il est proposé de faire de même auprès de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux (DETR) de l'année 2023.

Délibération.

Le Conseil municipal présente l'installation d'une PAC 51, Grande Rue au financement de la DETR de l'année 2023.

Social

8. Participation à l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité et désignation d'un élu relais au sein du Conseil municipal.

L'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) a candidaté à un appel à manifestation d'intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Il convient de désigner un élu référent ; ce dernier bénéficiera d'une formation à la lutte contre la violence faite aux femmes et participera à un réseau national, en lien avec les autres acteurs impliqués dans ce domaine.

Délibération ;

Le conseil municipal désigne M. Frédéric GAULTIER en qualité d'élu référent pour la commune de Montrésor.

9. Soutien à la formation MFR d'un élève de la commune de Montrésor.

Evan HEZELOT, domicilié 11, les Aubrées, est inscrit en formation à la MFR du Val de Manse. Pour sa formation, la MFR sollicite une subvention du Conseil municipal.

Délibération.

Le Conseil municipal attribue une subvention d'un montant de 50 € à la MFR du Val de Manse pour la formation de l'élève Evan HEZELOT.

Questions diverses

- Une convention d'utilisation de longue durée du pont enjambant la Rouère à hauteur de la collégiale sera proposée au GAF de la Terre de Montrésor.
- Une décision devra être prochainement arrêtée, s'agissant de l'organisation du prochain comice.

